

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

**2016 DAC 293** Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Groupe Sos Solidarités (11e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle d'objectifs ci-jointe relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Groupe Sos Solidarités (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Groupe Sos Solidarités.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40.000 euros est attribuée au titre de 2016 à l'association Groupe Sos Solidarités, 102 C, rue Amelot 75011 Paris. (2016\_01644/72421).

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**

